

Ici votre photo



GYM TONIC SAINT ROCH

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2020/2021

Impératif : joindre l'ensemble des documents dès inscription

Sous enveloppe au nom de l'enfant

GYM ENFANT

Nom de l' enfant	Prénom:	Date de naissance	Classe

Nom du représentant légal

Prénom :Date de naissance: . . . / . . . /

ADRESSE - RUE:

CODE POSTAL:VILLE :

Téléphone :Mail:@.....

En cas d'urgence no à prévenir :

Mère		
Père		
Autre(à préciser) lien		

A la fin du cours de gymnastique l' enfant sera récupéré : préciser par qui :

Nom.....prénomqualité

Nom.....prénom.....qualité

J'autorise mon enfant à rentrer SEUL à la maison

J'autorise la prise et la diffusion de photos et/ou de vidéos concernant mon enfant dans la pratique de l'activité GYM ENFANT

En cas d'absence de la personne à prévenir, j autorise l'animatrice à prendre toute mesure d'urgence quel qu'il soit,

Je prends note que je m'engage pour la saison en cours de septembre 2020 à fin juin 2021 et qu'aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif

Je souhaite une facture

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur

Je joins les documents :

fiche d'inscription dument complétée + attestation responsabilité COVID 19

une photo d'identité ou selfie de l'enfant

le certificat médical obligatoire (sauf si déjà fourni et valable 3 ans, dans ce cas questionnaire de santé uniquement)

mon paiement ➤ : paiement au comptant **150 €** ou paiement en 3 fois 50 €

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

L'adhérent(e) ou représentant légal est informé(e) que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent(e) sont utilisées uniquement à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical...), mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées uniquement à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) pour l'inscription et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

La fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence EPGV est effectuée par voie dématérialisée.

Par ailleurs, cette adresse e-mail nous permet de vous informer sur l'actualité de la Fédération (newsletters, enquêtes de satisfaction...). Vous avez cependant la possibilité de ne plus recevoir ces e-mails informatifs en cliquant sur le lien « se désabonner », situé en bas de page de chaque e-mail.

Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent(e) est informé(e) qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent(e) devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : gymtonicsaintroch@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Règlement intérieur de l'association

GYM TONIC SAINT ROCH

GYM ENFANT

Ce règlement intérieur est mis à disposition de chaque adhérente.

Article 1 : Toute participation à un cours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans exception.

Article 2 : L'INSCRIPTION

Les inscriptions sont prises pour la période de début septembre à fin juin, excepté pour tout(e) nouvel(le) adhérent(e) qui peut bénéficier de 2 cours d'essai avant de valider son inscription .

Le versement de la cotisation est demandé à l'inscription, celui-ci est ferme, définitif et non remboursable. Il doit être effectué à l'ordre de « Gym Tonic Saint Roch » en chèque de préférence. Toutefois, il sera possible de fractionner le versement suivant les modalités précisées lors de l'inscription (3 fois sans frais maxi).

Une inscription n'est valide que lorsque le dossier fourni par l'adhérent(e) est complet : bulletin d'adhésion, certificat médical, le règlement de la cotisation et l'attestation de responsabilité COVID 19.

Nul ne peut participer à un cours s'il n'est pas en possession d'une licence valide de la FFEPGV renouvelable chaque année en début de saison (septembre).

Article 3 : LE MATÉRIEL

Les adhérent(e)s s'engagent à respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

Au regard de la pandémie covid 19, chaque adhérente doit avoir son propre matériel.

En cas de prêt de matériel, celui-ci devra être désinfecté avant et après usage.

Article 4 : LE CIVISME

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.

L'association n'est pas responsable des objets (vêtements, bijoux, tec...) oubliés ou perdus pendant le cours.


Les participant(e)s s'efforcent de ne pas perturber le cours par des bavardages, par respect pour notre animatrice, ainsi que pour les autres personnes présentes.

L'association se réserve le droit d'exclure, de ne pas inscrire ou réinscrire un(e) adhérent(e) si son attitude est irrespectueuse, agressive, ou diffamatoire envers les autres adhérent(e)s, l'animatrice ou les membres du bureau.

Les participant(e)s doivent arriver 5 minutes avant l'heure du cours, afin de ne pas perturber le bon déroulement de celui-ci.

Article 5 : COURS EN LIGNE

L'animatrice se réserve le droit de remplacer un cours physique par un cours en ligne (sur compte privé Facebook :

Facebook  « **Nath cours à domicile** », libre à chacun, chacune de se créer un compte à son nom pour s'inscrire. L'animatrice étant la seule à valider et accepter les inscriptions sur son compte. Cette option pourra être utilisée au regard de la météo par exemple (neige, verglas...) et selon l'évolution de la pandémie COVID 19.

Le bureau

Mis à jour le 01/09/2020

ait à

le

signature du représentant légal de l'enfant (indiquer nom et prénom de l'enfant)



Attestation de responsabilité COVID 19

Gym Tonic Saint Roch (Gym Douce/Gym Tonic/Gym enfants)

Nom :

Prénom :

Je reconnais avoir reçu et compris les règles d'accès et les règles de vie liées à la pandémie de Covid19 et m'engage à les respecter dans leur intégralité.

Je m'engage notamment à :

1. Adopter les gestes barrières

- Je me lave très régulièrement les mains
- Je tousse ou j'éternue dans mon coude, ou dans un mouchoir
- J'utilise un mouchoir à usage unique et je le jette après utilisation
- Je salue sans serrer la main ni embrasser
- J'arrive à la salle pour pratiquer mon activité de gym, ou pour déposer mon enfant, masqué(e) avec mon gel hydroalcoolique
- **Je me place aux emplacements matérialisés au sol** et uniquement à ce moment-là, j'enlève mon masque
- Avant de quitter la salle, Ou pour tout déplacement, je remets mon masque

2. Respecter la consigne de distanciation de 1 mètre minimum dans toute situation

3.

- Je m'engage à ne pas entrer sur le site en cas de symptômes tels que de la toux, de la fièvre, des difficultés de respiration, des maux de tête et/ou de gorge, des courbatures, une grande fatigue, une perte de l'odorat et/ou du goût, une diarrhée.
- Si tel était le cas, ou si je suis en contact étroit avec un cas Covid19 confirmé, je m'engage à ne pas me rendre aux activités de Gym sauf si un test virologique a été réalisé et est négatif.

4. J'atteste avoir été informé que l'association Gym Tonic Saint Roch s'est engagée à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid19 tout au long de la crise sanitaire actuelle et mets tout en œuvre pour que l'exercice de l'activité de Gym soit réalisée dans le respect des règles de sécurité pour toutes et tous.

5. Je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, l'association Gym Tonic Saint Roch ne peut garantir au pratiquant une protection totale contre une exposition ou une contamination par le Covid19 et décline toute responsabilité.

- Fait le :

Signature :

-
-



-